

# LA LETTRE

## DE L'OBSERVATOIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ

N°3 | SEPTEMBRE 2005

### STRATÉGIE DE LISBONNE: UN PROGRAMME POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Le Conseil européen de Lisbonne s'était fixé en mars 2000 un objectif ambitieux pour l'Europe: *"faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010"*. Cette ambition correspond clairement au défi auquel l'UE devra faire face dans un environnement en constante évolution et soumis à une concurrence des plus accrues.

En 2005, à mi-parcours, le constat est que nous n'avons pas été à la hauteur de nos ambitions. Bien que des progrès aient été accomplis dans de nombreux domaines, ceux-ci n'ont été ni suffisamment rapides, ni suffisamment concentrés et coordonnés, afin de fournir les résultats escomptés.

Lors du Conseil européen de mars 2005 sous présidence luxembourgeoise, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à dynamiser la stratégie – diluée au fil des ans par un nombre excessif d'objectifs et d'instruments – en la recentrant sur les *"priorités essentielles"*: la croissance et l'emploi. Celle-ci devra passer par une plus grande appropriation des Etats membres des objectifs de croissance et d'emploi, en particulier à travers l'élaboration de programmes nationaux de réforme. Cette relance de la croissance économique durable a reçu à la fois l'appui du parlement européen et des partenaires sociaux européens.

Le principal défaut de la stratégie de Lisbonne était jusqu'à présent lié au fait qu'elle a principalement été discutée et gérée au niveau européen, se soldant par une volonté politique et une appropriation insuffisantes au niveau national.

L'heure est donc venue pour les Etats membres de l'UE d'assumer leurs responsabilités en se concentrant sur une mise en œuvre plus efficace de la stratégie. Chaque gouvernement national

devra établir, conjointement avec le parlement national et les partenaires sociaux, un programme national de réforme. Celui-ci sera adapté aux besoins spécifiques du pays et fera l'objet d'un débat public au niveau national.

Au Luxembourg, les discussions en vue d'élaborer un tel programme ont débuté dès décembre 2004 au sein du Comité de coordination tripartite suite à la publication du rapport Fontagné, qui a permis d'établir un diagnostic sur la compétitivité du Luxembourg.

Suite à la publication du rapport Fontagné, et dans le cadre de la relance de la stratégie de Lisbonne au niveau communautaire, l'Observatoire de la Compétitivité du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a reçu le mandat par le Conseil de Gouvernement pour assurer la coordination des travaux préparatoires conduisant à un pacte national pour l'innovation et le plein emploi.



Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, et Günter Verheugen, Vice-Président de la Commission européenne

Je suis persuadé que les engagements pris par le Gouvernement, les partenaires sociaux et les représentants de la société civile pourront consolider la confiance dans l'avenir de notre modèle social. Les défis auxquels notre société, notre économie et notre environnement sont actuellement confrontés sont surmontables et peuvent même être transformés en de nouvelles opportunités en matière de croissance et d'emploi. Nous disposons actuellement des ressources nécessaires pour maintenir un niveau de vie élevé, mais nous devons agir maintenant afin de le pérenniser dans le futur. La stratégie de Lisbonne n'est autre qu'un ensemble d'instruments concertés pour moderniser notre économie face à des marchés de plus en plus globalisés, sans sacrifier la cohésion sociale, et en vue d'un développement durable.

Cet objectif à lui seul devrait tous nous convaincre. Cependant, le référendum de juillet a révélé l'ampleur des incertitudes de nos concitoyens. Une grande partie des "non" a été motivée par la peur de conséquences négatives sur l'emploi (délocalisations, directive sur la libéralisation des services). Leurs craintes sont alimentées par un taux de chômage croissant et elles se traduisent par le rejet de réformes jugées anti-sociales. Or ces réformes visent justement à maintenir notre système social à un niveau élevé, la croissance économique n'étant pas un objectif en soi. Faire comprendre cette approche à nos concitoyens est d'autant plus difficile que certaines réformes n'auront des effets visibles que dans le long terme. Afin de pouvoir maintenir notre qualité de vie élevée, ces réformes devront être engagées rapidement et avec une responsabilité collective. Le temps presse.

A cet effet, les mérites de la relance de la stratégie de Lisbonne ont besoin d'être expliqués aux citoyens. Dans cette optique, ce troisième numéro de "La lettre de l'Observatoire de la Compétitivité" vise par conséquent à contribuer à un des défis majeurs de la relance de la stratégie de Lisbonne: expliquer aux citoyens le contenu et les avantages que celle-ci peut apporter au Luxembourg dans les années à venir.

Jeannot KRECKE  
Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

## RELANCE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE: LES LIGNES DIRECTRICES INTÉGRÉES

L'UE doit davantage mobiliser l'ensemble des moyens nationaux et communautaires pour mieux en exploiter les synergies. Dans ce contexte, la Commission européenne a été invitée par le Conseil européen à traduire la priorité donnée à la croissance et à l'emploi dans de nouvelles grandes orientations de politique économique (GOPE) et de nouvelles lignes directrices pour l'emploi (LDE). La cohérence globale est donc renforcée par l'intégration de ces deux textes dans un seul et même document – les lignes directrices intégrées (LDI) – ce qui permet de présenter à l'UE et aux Etats membres une vision stratégique claire des enjeux européens dans les domaines macroéconomiques, microéconomiques et de l'emploi. Ces LDI forment par conséquent une stratégie globale pour la croissance et l'emploi et servent de base pour les programmes nationaux de réforme que les Etats membres devront établir d'ici à l'automne 2005. Leur contenu est le suivant:

### LES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES

- garantir la stabilité économique pour augmenter l'emploi et le potentiel de croissance;
- assurer la pérennité de l'économie dans la perspective du vieillissement de la population européenne;
- favoriser une affectation efficace des ressources axée sur la croissance et l'emploi;
- veiller à ce que l'évolution des salaires contribue à la croissance et à la stabilité, et achever les réformes structurelles;
- favoriser la cohérence des politiques macroéconomiques, structurelles et de l'emploi.

### LES RÉFORMES MICROÉCONOMIQUES

- accroître et améliorer l'investissement dans la R&D en vue de créer l'espace européen du savoir;
- faciliter l'innovation;
- renforcer les avantages compétitifs de la base industrielle européenne;
- encourager l'utilisation durable des ressources;
- développer et approfondir le marché intérieur;
- assurer l'ouverture et la compétitivité des marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe;
- améliorer les réglementations européenne et nationales;
- étendre et améliorer les infrastructures européennes.

## LES MESURES POUR L'EMPLOI

- attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et augmenter l'offre de main d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale;
- améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises;
- investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.

Etant donné que les politiques macro- et microéconomiques et les mesures pour l'emploi sont interdépendantes, et doivent se soutenir mutuellement, ce nouveau programme unique et intégré permet ainsi de renforcer les synergies entre les différents éléments. Les programmes de réforme devront par conséquent donner des réponses politiques aux priorités définies dans ces trois domaines.

## CYCLE DE GOUVERNANCE DE TROIS ANS

Le cycle de gouvernance tel qu'il est défini par la stratégie de Lisbonne révisée est basé sur un cycle de trois ans, commençant en 2005. En janvier 2006, la Commission européenne adoptera son premier rapport d'avancement annuel et pourra proposer, si nécessaire, des ajustements aux LDI ainsi que des recommandations spécifiques par Etat membre comme base de continuation pour le cycle en 2006 (il en sera de même pour 2007). En 2008, une évaluation approfondie fera partie d'un rapport stratégique de l'UE et marquera le début d'un deuxième cycle. Afin de dresser leur programme national de réforme, les Etats membres se sont engagés à:

- consulter leur parlement national;
- engager des discussions avec les partenaires sociaux pour l'identification des domaines d'action prioritaires;
- informer les citoyens sur les réformes nécessaires à entreprendre.

## LES TRAVAUX MENÉS AU LUXEMBOURG

### LE RÔLE DE COORDINATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ

Au Luxembourg, le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur est en charge de la coordination nationale de la stratégie de Lisbonne. L'Observatoire de la Compétitivité est chargé d'assister le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur en

vue de la préparation du programme national de réforme. A cet égard, l'Observatoire de la Compétitivité assurera la coordination des travaux que cela implique avec les différents ministères et instances compétentes ainsi que la rédaction du projet final de programme national de réforme.

### LA PHASE DE DIAGNOSTIC

Le débat sur les réformes structurelles a été amorcé au Luxembourg par la publication du rapport Fontagné sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise: point de départ important pour les discussions à mener en matière de programme national de réforme.

Suite à la publication du rapport, les discussions en vue d'élaborer un tel programme ("*pacte national pour l'innovation et le plein emploi*") ont débuté au sein du Comité de coordination tripartite en décembre 2004. Le rapport Fontagné a fait un diagnostic de l'économie luxembourgeoise et propose quelques pistes d'action. Lors des réunions tripartite Compétitivité du premier semestre, les partenaires sociaux ont pris position sur le rapport et ont dégagé des domaines d'action qu'ils jugent prioritaires. En avril 2005, la réunion tripartite Compétitivité a permis de dégager des points de consensus sur des aspects essentiels à inclure dans le programme national de réforme pour améliorer la compétitivité, en particulier:

- le développement de la société de la connaissance, notamment en ce qui concerne l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur;
- le soutien accru à l'éducation, la formation initiale et continue;
- les mesures pour améliorer l'environnement économique en général en vue de la création d'entreprises;
- le développement des TICs;
- l'encouragement aux technologies éco-innovantes;
- l'amélioration des infrastructures de transports, d'énergie et de communication;
- les actions en faveur d'une meilleure cohésion sociale;
- la qualité et la sécurité de l'emploi;
- l'élaboration d'un tableau de bord permettant de suivre l'évolution de la compétitivité.

En revanche, certains points de désaccord existent sur des domaines sensibles tels le salaire social minimum, l'indexation automatique des salaires, le financement des caisses de retraite, ou encore l'ouverture de la fonction publique aux citoyens non luxembourgeois. Ces grands thèmes ont tous fait l'objet de recommandations du Professeur Fontagné, ainsi que d'avis argumentés des partenaires sociaux.

## LE PLAN D'ACTION

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le futur programme national de réforme bénéficiera par conséquent de ces travaux préliminaires réalisés. En effet, à la phase de diagnostic devront maintenant suivre des actions concrètes destinées à augmenter la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Le grand défi de la réalisation de ce programme national de réforme réside dans une appropriation accrue et une meilleure coordination au niveau national. Ces deux points représentent désormais un objectif central pour assurer le futur succès de la stratégie de Lisbonne révisée. La mise en place du programme national de réforme nous demande un effort considérable de coordination entre Ministères, Chambre des Députés et partenaires sociaux.

A cet égard, une première réunion de coordination interministérielle a eu lieu fin juin. Il a été retenu que les divers départements ministériels, administrations et organismes concernés devront évaluer dans quelle mesure ils sont concernés par les LDI et dès lors contribuer à élaborer le programme national de réforme. De plus, afin d'accélérer le processus, les Comités existants au niveau national (par ex. le Comité National pour la Promotion de l'Esprit d'Entreprise, le Comité permanent pour l'emploi, le CES, etc.), sont invités à participer aux travaux. Il appartient aux divers départements ministériels, administrations et organismes concernés de gérer la coordination et, le cas échéant, de consulter les milieux professionnels ou les représentants de la société civile selon les modalités appropriées. En juillet a eu lieu une rencontre bilatérale avec la Commission européenne dont le rôle est d'assister le Grand-Duché, tout comme les autres Etats membres, dans l'élaboration de son programme national de réforme.



Le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, **Jeannot Krecké**, le ministre du Travail et de l'Emploi, **François Biltgen**, et la ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, **Mady Delvaux-Stehres**, ont assisté le 19 juillet 2005 à une réunion bilatérale avec la Commission européenne

Le programme national de réforme devra être adopté vers la mi-novembre 2005 par le Gouvernement, au terme d'une consultation avec les partenaires sociaux et d'un débat au sein de la Chambre des Députés.

## LE TABLEAU DE BORD

Afin de permettre une meilleure appréciation des efforts politiques engagés et des résultats obtenus, la Commission européenne recommande aux Etats membres de compléter le programme national de réforme par des annexes comprenant les indicateurs structurels de Lisbonne. A cet égard, et suite à une proposition du Prof. Fontagné, l'Observatoire de la Compétitivité a poursuivi les travaux de réalisation d'un tableau de bord "Compétitivité", en collaboration étroite avec les partenaires sociaux, en vue de doter le Luxembourg d'un instrument de mesure et d'évaluation.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie  
et du Commerce extérieur

Les versions PDF de ce numéro de "La Lettre de l'Observatoire de la Compétitivité" ainsi que des numéros précédents peuvent être téléchargées à l'adresse suivante:

[www.eco.public.lu](http://www.eco.public.lu)

**Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter:**

**Ministère de l'Économie  
et du Commerce extérieur  
Observatoire de la Compétitivité**

19-21 Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél. +352 478 4155  
Fax +352 46 04 48  
observatoire@eco.etat.lu  
www.eco.public.lu